

Fourniture de documents

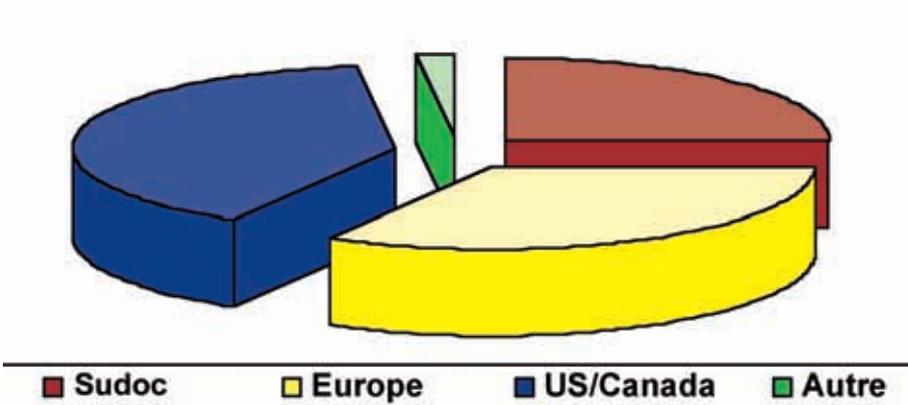
L'INIST, le recours

96 % ! c'est le taux de satisfaction de la fourniture de documents de l'INIST et c'est le reflet de sa volonté, en tant que « guichet unique », de fournir tout document demandé. Ce positionnement nécessite des ressources documentaires importantes – presque 20 000 séries dont 6 770 en cours d'acquisition et plus de 300 000 monographies. Mais la richesse de ses magasins ne suffit pas pour obtenir un tel résultat. Depuis dix ans, l'INIST a mis en place une organisation qui lui permet de localiser et acquérir un document auprès d'autres bibliothèques et services documentaires partout dans le monde. Une vingtaine de bibliothécaires expérimentés s'attèlent à trois tâches :

- 1 explorer, tester et évaluer de nouvelles sources d'approvisionnements ;
- 2 identifier, localiser et commander des documents demandés dans d'autres bibliothèques ;
- 3 réceptionner, contrôler et faire suivre ces documents aux clients.

En chiffres : en 2006, l'INIST a fourni à ses clients 79 146 documents en provenance d'autres fournisseurs, ce qui correspond à plus de 22 % de la fourniture de documents. La part de ces documents augmente. Il y a au moins trois raisons pour cela :

- l'inflation des coûts des revues scientifiques a entraîné une baisse du nombre des abonnements de l'INIST ;
- l'augmentation du nombre de revues de plus de 3 % par an* rend le travail en réseau nécessaire ;
- en même temps, l'accès de plus en plus répandu aux collections entières des grands éditeurs, comme la Freedom Collection d'Elsevier, n'a pas seulement baissé la demande absolue mais aussi diversifié cette demande – ce que les chercheurs, enseignants, étudiants et ingénieurs commandent aujourd'hui auprès de l'INIST correspond de plus en plus à ce que les anglais appellent le « long tail », le grand nombre de titres plus marginaux, moins connus et demandés, indispensable malgré tout à la recherche mais de moins en moins présents dans les collections des bibliothèques.



D'autres réseaux et d'autres lois

L'INIST s'efforce de trouver ces documents d'abord dans d'autres bibliothèques en France, surtout via le PEB, puis via d'autres réseaux nationaux et internationaux comme IMPALA (Belgique, Pays-Bas), SUBITO (Allemagne), NOSP (pays scandinaves) et OCLC (bibliothèques américaines).

Les fournisseurs les plus importants sont néanmoins les grandes bibliothèques britanniques, néerlandaises, canadiennes et allemandes (British Library, TIB Hanovre, ZB Med Cologne, TU Delft et CISTI) qui fournissent à elles seules 70 % des commandes en recours (cf. schéma ci-dessus).

Ce recours a un prix : l'INIST a dépensé, en 2006, plus de 600 000 € pour l'acquisition de documents en recours. En même temps, les délais s'allongent : à l'étape de l'identification et de localisation à l'INIST s'ajoute le délai de livraison, en moyenne entre 2 et 3 (CISTI, TIB Hanovre, ZB Med Cologne) et 5 et 6 jours (Sudoc, British Library). Dans certains cas, notamment pour les documents commandés auprès des bibliothèques américaines, scandinaves, italiennes, espagnoles ou australiennes, ce délai peut dépasser les 10 ou 20 jours ; mais nous avons aussi quelques cas isolés où la commande peut prendre jusqu'à trois mois. Pour améliorer les délais et limiter les dépenses, l'INIST essaie de

contractualiser avec les fournisseurs les plus importants, échange des listes d'abonnements, organise des réunions de travail régulières. La nouvelle structure tarifaire 2007 de la fourniture de documents de l'INIST tient compte de cette réalité, en faisant une différence claire entre les commandes sur le fonds INIST via Google ou Article@INIST (10 €, - 20 % par rapport à 2006) et les autres qui nécessitent un traitement particulier (13 €, + 4 % par rapport à 2006).

L'activité du recours à cette particularité qu'elle est directement liée à l'évolution de l'environnement légal et juridique dans les pays fournisseurs. Deux exemples : à la suite du conflit entre SUBITO et les éditeurs STM, il est devenu impossible de commander auprès des bibliothèques allemandes des documents pour les entreprises françaises ; depuis que le Royaume Uni a transposé la directive européenne de 2001 en loi nationale, la British Library perçoit des copyrights pour les utilisateurs « for profit (business/industry) » allant de quelques euros à plus de 30 euros, des montants qui sont facturés par l'INIST au client.

L'impact sur l'organisation de l'INIST est double : d'une part, l'INIST est obligé d'assurer une veille et de suivre de près l'évolution du droit d'auteurs et de copie dans les principaux pays fournisseurs, ce qui implique l'acquisition de compétences juridiques pour les bibliothécaires de la fourniture de documents et une collaboration étroite avec le juriste de l'INIST ; d'autre

☐ Du 2 au 4 juillet CIDE 10 à Nancy. Au 10^e colloque international sur le document électronique :
« Le document numérique dans le monde de la science et de la recherche »



part, l'INIST doit continuellement explorer de nouvelles sources d'approvisionnement autour du globe. À titre d'illustration, l'INIST est en train d'évaluer et de s'orienter vers des bibliothèques en Italie et en Espagne, aux États-Unis et en Chine et Corée. Mais il n'y a pas que les bibliothèques et autres services documentaires ! Afin d'améliorer l'accès aux thèses internationales, l'INIST est en train de négocier un contrat avec CSA-ProQuest qui devrait permettre, à terme, aux professionnels de l'INIST, d'obtenir l'ensemble des thèses du catalogue UMI par voie électronique et, aux clients de l'INIST, de rechercher directement dans les métadonnées des thèses des deux dernières années.

Et puis, il y a de plus en plus de documents – rapports, thèses, conférences, articles et revues – dans les archives ouvertes, dépôts institutionnels et autres plateformes en libre accès. Pour des raisons légales, l'INIST ne peut pas télécharger et fournir ces documents aux clients. Son choix est, dans ce cas, de fournir le lien au document dans le cadre de son nouveau « service de localisation d'information » (SLI), ce qui garantit au client un accès rapide et peu cher à l'information qu'il cherche.

L'INIST a commencé (depuis 2004) à négocier directement avec des éditeurs pour obtenir l'autorisation de fournir des documents en PDF dans un environnement sécurisé (DRM). Ce nouveau service est opérationnel depuis mars 2007, avec 10 éditeurs et plus de 1 600 revues dont beaucoup ne font pas partie des collections du

fonds de l'INIST. Le principe de ce nouveau service (livraison électronique sécurisée ou LES) correspond au « pay-per-view » des éditeurs : pour chaque téléchargement et impression d'un document, l'INIST verse un copyright à l'éditeur dont le montant est déterminé par contrat (licence) et facturé au client.

Quant aux 4 % que l'INIST ne peut pas fournir, de quoi s'agit-il ? Il y a trois cas de figure :

- le document a été localisé mais le délai pour l'acquisition est trop long pour le client ;
- dans le 2^e cas, ce n'est pas le délai mais le montant du prix et/ou du copyright (la redevance à verser en plus du tarif de base) qui amène le client à annuler la commande ;
- et puis admettons-le, il y a quelques documents que nous n'arrivons pas à identifier, ou à localiser, ou à acquérir, par exemple parce qu'ils sont classés confidentiels ou interdits de reproduction (cf. certaines thèses). Parfois, nous ne pouvons que suggérer au client de s'adresser directement à l'auteur ou à l'éditeur ou à la bibliothèque détentrice du document. Mais cela reste une exception.

J. Gillet
et J. Schöpfel

✉ gillet@inist.fr
✉ schopfel@inist.fr

Jacqueline Gillet - Service « Recours » ☎ 03 83 50 47 24 📠 47 32
Joachim Schöpfel - Département « Édition numérique
et fourniture de documents » ☎ 03 83 50 47 64

Raymond Duval, directeur de l'Institut de l'information scientifique
et technique du CNRS

INIST-CNRS 🌐 <http://www.inist.fr> ☎ 03 83 50 46 60 📠 46 50

📍 2 allée du Parc-de-Brabois 54519 VANDŒUVRE-LES-NANCY CEDEX

* Cf. Mabe M. « The growth and number of journals ». Serials 2003, vol. 16, n° 2, p. 191 à 197

FRANTIQ

Archéologie et sciences de l'Antiquité

FFRANTIQ, créé en 1984 et financé par le département « Sciences humaines et sociales » du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un réseau de producteurs (bibliothèques, centres de documentation, revues, etc.) qui mettent en commun leurs ressources bibliographiques et documentaires couvrant l'archéologie, depuis la préhistoire jusqu'à l'an mil, et les sciences de l'Antiquité sous tous leurs aspects, destinées à un public spécialisé d'étudiants et de chercheurs.

Le pilotage en est assuré conjointement par la Maison René-Ginouvès - archéologie et ethnologie (Unité mixte de service - UMS 844), la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Fédération de recherche - FR 538) et par le Centre d'études Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (Unité mixte de recherche - UMR 6130).* La cellule FRANTIQ est composée d'un administrateur, de deux documentalistes à temps partiel et d'un informaticien assurant la mise en œuvre effective du programme FRANTIQ.

Le réseau regroupe actuellement une vingtaine de partenaires : centres de recherche du CNRS, des universités et du ministère de la Culture, auxquels s'ajoutent deux centres étrangers, Gérone (Espagne) et Bordighera (Italie). Les producteurs adhèrent par simple demande écrite et s'engagent à fournir leurs notices au réseau qui, en échange, leur propose des outils de gestion, d'indexation et de diffusion. Une réunion annuelle est l'occasion de dresser des bilans et de faire des propositions d'évolution ; une liste de discussion permet la circulation des informations et des échanges professionnels permanents.

FRANTIQ assure la maintenance et le développement de trois principaux services.

1 - **Le catalogue collectif indexé** (CCI) compte 290 000 références. Une moitié concerne des monographies, de la littérature grise et des documents en ligne, une autre recense et analyse des dépouillements de publications en série, mais aussi des actes de colloques, des mélanges, etc.